



TOURNOI US FISMES



REGLEMENT

ARTICLE 1 : L'US Fismes (06510009) organise sur 16 tables un tournoi régional homologué le dimanche 4 mars 2018 au gymnase du collège, avenue du bois des amourettes à Fismes. Ce tournoi est homologué sous le numéro 844/2017-R son règlement ne pourra être changé.

ARTICLE 2 : Notre tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. de la région Grand-Est.

ARTICLE 3 : Le tournoi est composé de 8 tableaux homologués.

ARTICLE 4 : Les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches par poules de trois joueurs dont deux seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe, excepté pour le tableau 5-6 où les trois joueurs intégreront le tableau final, et le tableau 15-22 qui comportera des poules de 4 joueurs où les trois premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final.

Aucun retard ne sera admis. Scratch irrévocable 15 minutes après le début de la compétition. La compétition se déroulera avec des balles en plastique.

ARTICLE 5 : Le juge arbitre sera :

BARCELO Emmanuel
27 rue du 8 mai 1945 51400 MOURMELON-LE-PETIT
✉ emmanuel.barcelo@yahoo.fr

Il sera habilité à trancher les cas non prévus au présent règlement et assurera le tirage au sort des poules.

Il sera assisté de Messieurs Julien Gioria, JA3, et Maxime Prioux, JA2.

ARTICLE 6 : Les joueurs(ses) seront en tenue sportive et devront se présenter au pointage 15 minutes avant le début de leur premier tableau.

ARTICLE 7 : Le tournoi ne pourra accepter plus de **3 tableaux maximum** par joueur.

ARTICLE 8 : Les droits d'engagements sont fixés à :

7,50 € tableaux : A – B – C – D – E – F – G – H

(15€ pour 2 tableaux, 20€ pour 3 tableaux)

Les inscriptions pourront parvenir auprès de

BARCELO Emmanuel

27 rue du 8 mai 1945 51400 MOURMELON LE PETIT

☎ 03.26.66.06.88 Port. : 06.84.23.32.87

✉ emmanuel.barcelo@yahoo.fr

La date limite d'inscription est fixée au samedi 3 mars 2018 à 12h00. Néanmoins, des inscrits de dernière minute pourront être acceptés dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 9 : Récompenses pour les 8 premiers de chaque tableau.

01/01/17	Tableaux	Catégories
8h30	A	7 à 12
8h30	B	5 à 6
9h30	C	9 à 14
10h30	D	5 à 8
11h30	E	11 à 16
12h30	F	5 à 10
13h30	G	13 à 19
10h30	H	15 à 22

La valeur estimée des lots remis correspondra au barème suivant :

1/4 de finale : minimum 5€

1/2 finale : minimum 12€

Finale : minimum 20€

Vainqueur : minimum 30€

Si un tableau comporte moins de 13 participants, seuls les quatre joueurs qui atteignent les demi-finales sont récompensés.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau si le nombre de participant est insuffisant, les inscrits se verront alors remboursés de leurs droits d'engagement.

ARTICLE 10 : Les lots seront remis uniquement à l'issue des dernières finales. Pour les joueurs éliminés en quart de finale, il sera possible de le prendre avant la remise des récompenses, à la condition que ce ne soit pas plus tôt que 18h30.

ARTICLE 11 : L'arbitrage des parties de poules sera effectué par les joueurs(ses) de la poule suivant l'ordre indiqué.

ARTICLE 12 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou vols de biens personnels ainsi que tout accident corporel.

ARTICLE 13 : Il ne sera pas prévu d'interruption du tournoi pendant midi, une buvette sera ouverte dans le complexe sportif.

ARTICLE 14 : Tous les joueurs(ses) seront munis de leur attestation de licence 2017-2018, celle-ci pouvant être demandée par le juge-arbitre.

ARTICLE 15 : Ce tournoi est le sixième au programme pour le :



